

Formulaire de candidature

(ce document sera complété par la convention de partenariat)

Date de la Classe d'Eau des UsseS

Semaine du au

Thème de la Classe d'Eau des UsseS

LE FONCTIONNEMENT DE LA RIVIÈRE :
La rivière des UsseS bouge ? Qui l'eut « Crue » ?

LA BIODIVERSITÉ ET LES ZONES HUMIDES :
Au fil des UsseS, quelles sont les aventures de la biodiversité ?

LA QUALITÉ DE L'EAU :
L'eau de mon robinet et l'eau de la rivière des UsseS sont-elles identiques ?

LE MANQUE D'EAU :
Quoi ? On manque d'eau sur le bassin versant des UsseS ? Mais l'eau coule toujours au robinet !

Nom de l'établissement :

Adresse :

Tel : E-mail :

Nom du Directeur :

Nom du ou des professeurs responsables du projet :

Niveau de la classe :

Une sortie de terrain animée par un professionnel de l'éducation à l'environnement est obligatoire et gratuite pour l'école. Le syndicat de rivières prend à sa charge le financement via les subventions dont-il bénéficie.

Partenaires du projet pour la sortie terrain :
(surligner le prestataire sélectionné)

Apollon 74

ASTERS

LPO

**Ferme
de Chosal**

FNE

**CPIE Bugey
Genevois**

(découvrir les domaines d'intervention des partenaires en annexe 3 du liuret)

Période souhaitée de la sortie :

.....

Lieu et objet souhaités de la visite de terrain :

.....

.....

.....

Selon le thème de la Classe d'Eau des UsseS, les élèves peuvent également rencontrer **les élus locaux, les techniciens en charge de l'eau et de l'assainissement, l'association de pêche locale, les techniciens du Syr'UsseS etc.**

Pensez-vous rencontrer l'un ou plusieurs de ces acteurs ?
(entourer la réponse)

OUI NON

Si oui, le(s)quel(s) ?

.....

.....

.....

.....

Quelle production collective (exposition, spectacle...) pensez-vous réaliser ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

À quelle date se déroulera la séance de clôture ?

Prévue le :

En présence de (parents, élus, journaliste local, autres élèves...)

.....

.....

.....

Souhaitez-vous qu'un(e) élu(e) du Syr'UsseS soit présent(e) pour la remise des diplômes aux élèves ? *(entourer la réponse)*

OUI NON

Convention de partenariat

Entre, d'une part :

Le Syndicat de Rivières les Ussets (Syr'Ussets), représenté par son Président en exercice, Jean-Yves Mâchard, et situé au 107, route de l'Église 74910 Bassy, ci-après désigné «Syr'Ussets»,

Et d'autre part :

L'établissement scolaire : (*ayer la mention inutile*) **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE COLLÈGE**

de :

représenté par sa Directrice / son Directeur :

et situé :

ci-après désigné «l'établissement scolaire»,



ARTICLE 1 : CONTEXTE ET OBJET DU PARTENARIAT

Avec plus de 300 km de linéaire de cours d'eau sur le bassin versant des Ussets, les habitants de ce territoire entretiennent une relation étroite avec le milieu aquatique. Cependant, ce patrimoine commun, riche en termes de biodiversité, reste méconnu pour le plus grand nombre.

Le Syndicat de Rivières les Ussets (Syr'Ussets) est la collectivité territoriale responsable de la gestion et de la préservation de ces milieux aquatiques. Au quotidien, le Syr'Ussets œuvre à la réalisation de divers projets de restauration sur et auprès des rivières des Ussets.

Accompagner les communes du territoire vers la fin de l'utilisation des pesticides sur les espaces publics, intervenir directement dans les cours d'eau pour permettre aux poissons de mener leur cycle de vie, restaurer les zones humides pour retenir les eaux de pluies et éviter leur ruissellement ou pour soutenir le niveau d'eau dans les rivières en période de sécheresse, faire en sorte que tous les besoins en eau potable pour nous les Hommes soient satisfaits sans nuire à la faune et à la flore aquatique... sont autant de missions réalisées par le Syr'Ussets.

Au-delà des actions techniques mises en œuvre par le Syr'Ussets, il est nécessaire que chaque citoyen du bassin versant des Ussets soit attentif à notre bien commun, afin de le transmettre en bon état aux générations futures. Pour être en mesure de le protéger, nous devons le connaître, comprendre

comment il fonctionne, l'apprécier...

Le dispositif de Classe d'Eau des Ussets, proposé par le Syr'Ussets, a pour objectif d'apporter un socle de connaissances commun aux élèves de cycle 3 du territoire.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'intervention techniques et financières pour la mise en œuvre d'une Classe d'Eau des Ussets auprès de votre établissement scolaire.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

En postulant au dispositif de Classe d'Eau des Ussets, l'établissement scolaire s'engage à :

- réaliser les 3 temps de la classe : temps d'apprentissage, création collective, séance de clôture,
- fournir au Syr'Ussets l'ensemble des éléments précisés dans l'article 4 (conditions administratives et financières de la réalisation de la Classe d'Eau des Ussets).

ARTICLE 3 : DURÉE DU PARTENARIAT

Le présent partenariat prend effet à sa signature par les deux parties et prendra fin une fois les éléments techniques et financiers, énumérés à l'article 4, fournis au Syr'Ussets.

ARTICLE 4 : CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DE LA RÉALISATION DE LA CLASSE D'EAU DES USSETS

Le dispositif de Classe d'Eau des Ussets intègre une animation réalisée par l'un des partenaires techniques : ASTERS,

CPIE Bugey Genevois, Ferme de Chosal, FNE, Apollon 74, LPO (coordonnées, cf. annexe n° 3 du présent livret de bord).

Le coût de cette intervention est de 500 €. Ce montant comprend :

- 1- le temps de montage de l'animation entre le professeur et l'association,
- 2- le temps d'animation sur le terrain.

Le Syr'Ussets prend à sa charge la totalité du prix de l'animation.

Dans le cas où l'animation de terrain nécessite l'utilisation d'un transport en commun, ces frais sont à la charge de l'établissement scolaire.

Dans le cas où l'établissement scolaire souhaite bénéficier d'une telle animation, ce dernier :

- signe la présente convention en 2 exemplaires et les envoie au Syr'Ussets (107, route de l'Église, 74910 Bassy ou contact@rivieres-usses.com) au plus tard 1 mois avant le début de la Classe d'Eau des Ussets. Le Syr'Ussets renvoie un exemplaire signé par le Président du Syndicat de Rivières à l'établissement scolaire,
- prend contact avec l'une des structures partenaires citées ci-dessus (cf. coordonnées en annexe n° 3), et fixe avec elle la date et le thème de l'intervention. Le Syr'Ussets peut être un relai pour faciliter le choix de l'intervention de l'association.

- une fois l'intervention du partenaire technique réalisée et la Classe d'Eau des UsseS clôturée, l'établissement scolaire fournit au Sy'UsseS les pièces justificatives suivantes :
- Fiche d'évaluation de la Classe d'Eau des UsseS (cf. annexe n° 4 du livret)
- Rapport synthétique de la Classe d'Eau des UsseS. Le format est laissé libre, pourvu que le document inclut des photos, un descriptif succinct du déroulement de la Classe d'Eau des UsseS (planning de la semaine, impressions des élèves, séances ou expériences ayant bien fonctionné, choses à améliorer pour les prochaines années...),

- Photos de la Classe d'Eau des UsseS pouvant être utilisées librement par le Sy'UsseS dans ses différents supports de communication (s'assurer d'avoir les accords parentaux),
- Mallette pédagogique, mise à disposition par le Sy'UsseS. Son état des lieux final devra être rempli dans l'optique de durabilité des outils contenus dans la mallette, si l'un d'eux vient à se perdre ou à être cassé lors de la Classe d'Eau des UsseS, merci de le remplacer.

N.B. : Le Syndicat de Rivières bénéficie de subventions de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour l'intervention des associations dans votre établissement scolaire. Aussi, s'agissant d'argent public, le Sy'UsseS doit justifier son utilisation auprès des financeurs publics. C'est la raison pour laquelle sont demandées les pièces justificatives ci-avant.



Fait à Le
en 2 exemplaires.

L'établissement scolaire de
Sa/ Son Directrice/ Directeur

Le Sy'UsseS
Son Président, Jean-Yves MACHARD



Liste des communes dont les écoles peuvent bénéficier d'une Classe d'Eau des UsseS

